

Après Bruxelles, un rapport scientifique enterre la pêche électrique

Une étude du Cefas, le centre de recherche britannique sur la mer, pointe les effets de la pêche électrique sur la biodiversité d'une zone test. Ils sont très lourds. Pas moins de 57 % des espèces qui la fréquentaient y ont disparu du fait de cette pêche dont Bruxelles a prononcé la disparition définitive cet été.

C'est un document à charge contre la très controversée pêche électrique, un de plus. C'est aussi un camouflet pour les Pays-Bas qui, la semaine dernière, ont saisi la Cour de Justice de l'UE pour attaquer son interdiction définitive décidée par Bruxelles, à la veille du printemps.

Une étude du Centre for Environment Fisheries & Aquaculture (Cefas), l'équivalent britannique de l'Ifremer, fait le lien entre cette pratique particulièrement prisée des pêcheurs hollandais et l'appauvrissement de la biodiversité marine là où elle a cours. Et pas qu'un peu.

Baisse drastique

A l'issue de leurs campagnes de pêche-test menées lors de l'automne 2018 sur deux zones du sud de l'Angleterre et présentant les mêmes caractéristiques, les chercheurs de cet institut ont constaté une baisse de 57 % du nombre d'espèces dans celle exploitée au moyen de cette technique. Dans l'autre zone, exempte de pêche électrique, la baisse de biodiversité observée est plus de deux fois inférieure (21 %).

Les impulsions électriques envoyées dans les fonds sédimentaires pour capturer plus facilement les poissons plats sont ravageuses. Pas moins de 17 espèces benthiques, dont ces fonds constituent l'habitat, ont disparu de la zone de pêche « travaillée » par les chalutiers à perche électrifiés. Quant aux soles communes, qui sont leurs proies, leur effectif s'est effondré. Les scientifiques britanniques en ont compté 2,6 fois moins. Du coup, les prises chutent. L'an dernier, les



chalutiers électriques n'ont atteint que 62 % de leur quota contre 100 % deux ans auparavant.

En revanche, d'autres espèces prospèrent dans ces eaux électrifiées, comme les Bernard-Hermite. La surreprésentation de ces crustacés « charognards » n'est pas anodine. Elle signale la présence en nombre d'animaux morts et la transformation des fonds en cimetière.

Les Français soulagés

Cette étude du Cefas, dévoilée mercredi par le Journal de l'Environnement et relayée par l'ONG BLOOM qui a mené le combat contre la pêche électrique, marque une étape dans l'évaluation de cette technique. Elle est en effet la première à en évaluer les impacts in situ.

Pour autant, la prudence reste de mise chez ses auteurs. De fait, l'introduction de cette technique est récente. Sa mise en oeuvre remonte aux années 1990. C'est encore un peu trop tôt pour lui attribuer intégralement et de façon définitive cette perte de biodiversité. D'autant que cette dernière pâtit aussi de la pêche au moyen de chaluts traditionnels. Ce que ne manquent pas de rappeler les professionnels de la pêche hollandais. Plus lourds que les chaluts électriques, ils endommagent les fonds marins et envoient plus de CO2 dans les airs car ils brûlent plus de carburant.

Des arguments balayés par les pêcheurs français qui se sont réjouis de voir le gouvernement français décider, courant août dernier, d'appliquer l'interdiction définitive prononcée par l'UE sans attendre qu'elle ne devienne effective, le 1er juillet 2021. « Ce ne sont pas 84 navires [NDLR : ceux de la flotte « électrique » néerlandaise] qui vont sauver la planète », raille Stéphane Pinto, le vice-président du comité des pêches des Hauts-de-France. Une région dont l'économie maritime a été lourdement impactée par une pratique qui n'a désormais plus cours dans ses eaux. « Pendant trois ans, notre chiffre d'affaires a chuté de 50 à 70 % », rappelle ce patron pêcheur.

Lien article :

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/apres-bruxelles-un-rapport-scientifique-entree-la-peche-electrique-1141093>

